Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2018)
Heft: 2204

Artikel: Les pièges de la démocratie numérique : l'indignation ne suffit pas, la confrontation raisonnée de faits et arguments est indispensable

Autor: Linder,Wolf

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023247

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les pièges de la démocratie numérique

L'indignation ne suffit pas, la confrontation raisonnée de faits et arguments est indispensable

Wolf Linder - 02 mai 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33141

Le vote électronique suscite craintes et méfiance. Le contrôle du bon déroulement des opérations réservé à des spécialistes affaiblit la confiance du corps électoral (DP 2203). Une confiance qui disparaît totalement quand on connaît les possibilités de manipulation offertes par un tel système.

Il faut pourtant élargir la réflexion: quel est l'impact de la numérisation sur le fonctionnement de la démocratie? Les partis et les politiciens misent sur les réseaux sociaux et, récemment, l'internet a permis de lancer des demandes de référendum.

Selon le politologue Uwe Serdült, l'un des meilleurs connaisseurs de ce domaine, cette pratique représente un champ de mines pour la démocratie et relègue la récolte de signatures manuscrites au rayon des antiquités. En 2016 aux Pays-Bas, le blog provocateur *GeenStijl.nl*, grâce à une application *open source* de son crû, est parvenu à réunir en dernière minute 150'000 signatures pour un référendum sur l'accord d'association entre l'UE et l'Ukraine, soit la moitié du nombre exigé. Depuis lors, le Parlement néerlandais veut augmenter le nombre de signatures ou interdire le référendum. Réactions analogues aux Etats-Unis: certains Etats interdisent la récolte électronique parce qu'elle ne respecte ni les délais ni les procédures usuelles.

L'irruption de nouveaux outils techniques n'est pas *a priori* négative. Elle pourrait favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et animer la démocratie référendaire. Mais ces nouveaux outils offrent également une chambre d'écho à des plateformes Internet bien implantées, y compris celles à vocation commerciale. Par exemple pour Scout 24, un site publiant des offres de véhicules d'occasion et consulté par 50'000 visiteurs par jour, la récolte de signatures contre une augmentation du montant des contraventions ne serait qu'un jeu d'enfant. Cette opportunité devrait également attirer des sites étrangers.

Une telle évolution signerait la fin du rôle prépondérant des partis et des associations dans la démocratie référendaire. Elle creuserait un nouveau fossé dans le corps électoral entre, d'une part, ceux qui conçoivent le clic politique comme une sorte de droit de consommer et, d'autre part, ceux pour qui voter ne constitue pas seulement un droit mais implique aussi un débat argumenté.

Le succès des réseaux sociaux dans le champ politique découle de leur capacité de rapidement mobiliser les sentiments des individus, leur indignation et d'autres émotions encore, qu'un simple clic de souris permet d'exprimer. Ainsi le président américain tient en haleine l'opinion publique de tout un pays grâce à Twitter. Cette numérisation n'est pas sans conséquence.

Des chercheurs américains ont invité 500 Républicains et autant de Démocrates à suivre au jour le jour et durant tout un mois des messages de leurs adversaires politiques. L'hypothèse des chercheurs – chaque groupe deviendrait plus tolérant et plus disposé au compromis en étant confronté quotidiennement aux opinions de l'autre – n'a pas été validée, bien au contraire: chaque groupe s'est trouvé conforté dans ses positions et la polarisation des points de vue n'a pas faibli.

Ce résultat n'étonne guère. Il confirme expérimentalement la thèse selon laquelle la communication numérique et sa chambre d'écho ne permettent pas ce qu'offre la discussion physique (habituelle): l'écoute et la confrontation avec les arguments de ceux qui ne pensent pas comme nous, fondement de la formation de l'opinion dans une démocratie. Un fondement totalement absent dans les réseaux

sociaux. Alors même que notre culture politique aurait grand besoin de deux choses: davantage d'attention aux problèmes qu'aux personnes et une confrontation loyale avec l'adversaire.

Bien sûr la numérisation n'est pas en soi mauvaise pour la démocratie délibérative. Au contraire: la plateforme Smartvote permet aux électrices et électeurs de prendre connaissance des positions des candidats et d'en tenir compte lors de leur vote. Elle est plus utile que les portraits tout sourire de la publicité électorale, car elle offre le temps d'analyser les programmes, au-delà de la sympathie personnelle qu'on peut ressentir pour l'une ou l'autre des personnes candidates.

Dans cette perspective, on doit bien admettre que le vote électronique ne représente qu'une diversion coûteuse. Par contre la récolte électronique de signatures par le biais des réseaux sociaux constitue un vrai défi pour la démocratie directe.

Les innovations technologiques dictent le progrès économique. La démocratie exige une manière de penser fondamentalement différente. Pour Serdült, la question n'est pas tant de savoir *«comment l'internet peut-il renforcer la démocratie»* mais bien de déterminer *«de quel internet avons-nous besoin pour que la démocratie soit encore possible»*.

Référendum sur la défense aérienne: la gauche devra étoffer sa crédibilité

Voter sur un programme d'armement est plus complexe que le choix d'un avion

Adrien Fontanellaz - 01 mai 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33137

Au début du mois de mars 2018, le Conseil fédéral annonçait que le programme de renouvellement de la défense aérienne, plafonné à 8 milliards de francs, serait soumis au référendum facultatif. Les Verts et le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) ont rapidement fait savoir qu'ils saisiraient l'occasion de s'opposer au programme.

De son côté, le parti socialiste regrettait que la votation à venir ne porte pas sur un projet concret, à l'image de ce qui s'était produit avec l'acquisition avortée de 22 Gripen E en 2014.

De fait, il est plus que probable qu'en faisant voter sur un programme d'armement et non pas sur une acquisition spécifique, le conseiller fédéral Parmelin a tiré les leçons de l'échec de son prédécesseur. De son propre aveu, il a voulu éviter que le débat ne se concentre sur les caractéristiques d'un avion de combat donné, préférant le faire porter sur le principe général d'une défense aérienne.

La manœuvre est adroite car une cristallisation du débat autour d'un système d'armement précis est plus favorable aux opposants. Alors que ces derniers sont structurellement en position de faiblesse dès qu'il s'agit de débattre de questions de doctrine ou de politique de défense. Mais la médaille a son revers: l'avantage tactique obtenu par Guy Parmelin se paie par une mise plus élevée. En cas d'échec, le principe même d'une défense aérienne serait remis en question.

Paradoxalement, la votation à venir peut offrir à la gauche en général et au PSS en particulier l'opportunité de s'attacher à l'élaboration d'une doctrine de politique de défense informée et cohérente, ce qui lui fait encore défaut,